



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL N°6
DU 20 JUIN 2014**

Présents :

BENGUELLA Sylvie ; BOUVARD Martial ; COURGEY Claude ; CHUZEVILLE Jean-Paul ; CULOT François-Xavier ; JACOULET Bernard ; JUPILLE Gérard ; LAVIELLE Séverine ; MENETRIER Nathalie ; MILLET Catherine ; MUSIAUX Marie-Pierre ; SALVI Delphine ; SALVI Thierry

Absents excusés :

**ARTAUX Laurence avec procuration à Bouvard Martial
BONVALOT Pascal avec procuration Chuzeville Jean-Paul**

Secrétaire de séance : Martial Bouvard

Elections Sénatoriales, désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.

Par application des dispositions des articles L284 à L289 et R132 à R142 du code électoral, le nombre des délégués titulaires des conseils municipaux et de leurs suppléants est fixé comme suit :

Rougemont : 3 titulaires et 3 suppléants

Par application de l'article L290-1 du code électoral les communes associées conservent un nombre de délégués et de suppléants égal à celui auquel elles auraient eu droit en l'absence de fusion.

Chazelot : 1 délégué et 3 suppléants

Montferney : 1 délégué et 3 suppléants

Morchamps : 1 délégué et 3 suppléants

Les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle. Soit 6 délégués et 12 suppléants.

Deux listes sont présentées :

- Ensemble pour Rougemont et ses communes associées qui a obtenu 12 voix

Délégués titulaires : Salvi Thierry, Lavielle Séverine, Millet Catherine, Culot François-Xavier et Ménétrier Nathalie.

Suppléants : Jacoulet Bernard, Salvi Delphine, Artaux Laurence, Gilabert Philippe, Henry Pascal, Benguella Sylvie, Sandoz Gilbert, Millet Lucile, Carisey Bernard, Guillaume Nathalie

- Liste des élus de l'opposition municipale qui a obtenu 3 voix

Délégué titulaire : Chuzeville Jean-Paul.

Suppléants : Belfort Dominique et Drzewiecki Alain

Travaux lotissement du Breuil

Avant de commencer la deuxième tranche des travaux de voirie du lotissement du Breuil, le Maire explique qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 300 000 euros. Le troisième Adjoint, Bernard Jacoulet, présente au conseil municipal les propositions qui ont été faites par quatre banques. Le maire demande au conseil municipal de se prononcer. C'est la proposition de la Caisse de Dépôt et de Prévoyance qui est retenue avec les conditions suivantes : taux de 2.25%, indexé au taux du livret A ; durée de 25 ans ; montant de l'échéance 15 722 euros annuel ; remboursement total 393 065 euros.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Afin que les ouvrages de voirie ne soient pas détériorés lors des futures constructions du lotissement, le maire explique qu'il est plus judicieux de ne pas réaliser les travaux en une seule fois. Dans un premier temps, seuls l'aménagement du nouveau rond-point au bout de

l'Avenue de la Gare, côté centre de Rougemont et la portion de chaussée qui s'arrêterait avec un ralentisseur au niveau de la maison médicale seront réalisés. Le conseiller Jean-Paul Chuzeville demande si cette façon de travailler n'aura pas des conséquences sur le coût financier de cette opération. Le maire lui répond qu'il peut éventuellement y avoir une légère conséquence sur le montant mais que cette dernière serait moins importante qu'une éventuelle réparation des travaux qui auraient été réalisés. Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer une demande de différé d'achèvement des travaux.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à faire cette demande de différé d'achèvement de travaux.

Embauche d'un contrat d'avenir

Le maire explique que la personne proposée ne présente pas les conditions requises par ce contrat, de plus « ce type » de contrat devrait s'arrêter. Le maire propose donc d'attendre au cas où de nouvelles réformes se mettraient en place.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité

Embauche d'un contrat à durée déterminée

Le maire rappelle que cette personne sera chargée de réaliser les travaux d'aménagement de la salle du conseil. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'embaucher Monsieur Eric Gillot pour une durée de 1 mois renouvelable.

Sécurisation des entrées de Rougemont

Le maire fait part au conseil municipal de deux lettres qu'il a reçues dénonçant les problèmes de vitesse aux entrées de Rougemont : Route de Tressandans et Gouhelans. Une projection de photos de tous les endroits présentant des problèmes de sécurité est présentée au conseil municipal : routes de Tressandans, Bonnal, Gouhelans, Besançon, traversée de Montferney et centre de Rougemont.

Deux idées principales sont retenues : la mise en place de radars pédagogiques et de plates formes surélevées.

➤ En attendant, concernant l'entrée route de Tressandans qui ne dispose pas de trottoir, le maire délégué de Morchamps, Claude Courgey, propose de faire installer des balisettes blanches sur le côté droit de la chaussée afin de protéger les piétons.

➤ L'entrée du périscolaire présente un danger, il serait nécessaire de créer une voie à l'arrière de la salle Saint Joseph. Cette réalisation permettrait d'aménager un sens unique.

➤ La future voie verte, ancienne voie ferrée à Montferney, qui se situe juste dans le virage au niveau du carrefour des routes départementales 29 et 301 présente aussi un point dangereux. Le manque de visibilité est la principale cause de danger. Le maire délégué de Montferney, Catherine Millet, émet l'idée de positionner des stops sur la route principale.

Afin de préparer ce dossier, le maire demande que la commission de sécurité soit réunie et travaille sur ce projet. Une réunion ouverte au public sera programmée.

Projet éolien Rougemont - Baume les Dames

Dans le cadre de l'enquête publique du projet éolien de Rougemont - Baume les Dames, le maire expose le projet au Conseil municipal. Trente éoliennes vont être implantées sur les communes suivantes : Autechaux, Fontenelle-Montby, Mésandans, Trouvans, Vergranne, Verne et Viéthorey.

Le conseil Municipal donne un avis favorable avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Vente de la maison située au numéro 1 route de Bonnal.

Le maire informe qu'il peut procéder à l'ouverture des enveloppes de propositions d'achat mais auparavant il fait part au conseil municipal de l'estimation officielle des services des domaines. Celle-ci est de 2500 euros.

Enveloppe n°1 : Madame Grossot Déborah propose 1001 euros

Enveloppe n°2 : Monsieur Combette Christian propose 5890 euros

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Combette Christian

Station d'épuration : missions de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) et contrôle technique

Le maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 10 juin propose le cabinet Apave pour les deux missions citées ci-dessus.

Mission SPS pour un montant de 3500 euros

Mission contrôle technique pour un montant de 5860 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces 2 propositions

Divers

Contrat d'entretien avec OGELEC Industrie concernant les deux postes de refoulement d'eaux usées situés place des abattoirs et lotissement du Breuil.

Le maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir un suivi d'entretien de ces postes et que nous avons déjà un contrat d'entretien avec l'entreprise OGELEC pour le poste de refoulement situé Rue Léon Belz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et autorise le maire à signer un contrat annuel d'entretien avec la société OGELEC Industrie pour un montant de 895 euros.

Admission en non-valeur

Le conseil municipal refuse à l'unanimité l'admission en non-valeur demandée par la trésorerie de Rougemont.

Réhabilitation du parcours santé

La 2^{ème} Adjointe, Séverine Lavielle, présente au conseil municipal les idées retenues par la commission « sport culture jeunesse vie associative » :

- rénover des agrées ou en installer de nouveaux,
- faire participer les écoles primaires et le collège à cette réhabilitation,
- réaliser un programme pédagogique.

Parc du Breuil

- Installer une aire de jeux pour enfants,
- élaguer des arbres,
- remettre en état la main courante de la passerelle.

Un dossier de demande de subvention sera déposé dans le but de commencer les travaux en 2015.

Pour info

La télégestion de la salle des fêtes est fonctionnelle.

Les travaux d'aménagement de la pelouse du stade sont commencés

La commission d'appel d'offres se réunira le lundi 30 juin 2014 pour l'ouverture des plis de la nouvelle station d'épuration.

<p>Prochaine séance : Jeudi 3 juillet 2014</p>
--